Agadir : L'ONDA réduit ses taxes

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-03-2009 00:40:57

· Incitations tarifaires au profit des compagnies aériennes
· Objectif: ouverture de nouvelles lignes régulières ou charters

L'OFFICE national des aéroports (ONDA) veut contribuer au développement du tourisme sur la destination Agadir. Pour ce faire, il a mis en place récemment des incitations tarifaires au profit des compagnies aériennes. Ces mesures dont bénéficieront également d'autres aéroports nationaux s'inscrivent dans la politique tarifaire de l'Office engagée depuis 2005 pour accompagner la vision 2010.

L'objectif bien sûr en ces temps de crise, où le tourisme a besoin d'un nouveau souffle, est de susciter la création de nouvelles liaisons aériennes internationales régulières et charters. Il s'agit également d'encourager d'une part l'accroissement des fréquences aériennes internationales programmées sur la destination et, d'autre part, augmenter le nombre des liaisons domestiques. Ainsi, pour développer le trafic charters vers la station balnéaire, l'ONDA consent au profit des compagnies aériennes charters de point à point des réductions de 50% sur les redevances passagers, approche et atterrissage. Cette mesure valable jusqu'en 2012 est toutefois applicable à la seule condition que la destination ne soit desservie par aucune ligne aérienne régulière durant la saison concernée. Par ailleurs, la compagnie aérienne souhaitant bénéficier de la mesure doit réaliser au moins 19 dessertes en saison d'hiver et 28 en saison d'été au niveau de la liaison en question.

Toujours pour susciter l'augmentation du trafic charter, une baisse de 50% sur la redevance passagers est mise en place. Valable également jusqu'en 2012, cette disposition ne peut être appliquée que si la compagnie aérienne concernée réalise des augmentations en volume de passagers à raison de 1.500 supplémentaires au minimum en hiver et 2.300 supplémentaires au minimum en été.

Sur le plan du trafic régulier, et pour notamment encourager son développement, la mesure mise en place consiste en la réduction de 50% de la redevance atterrissage au profit des aéronefs de moins de 50 tonnes. Précisons qu'il est particulièrement question à travers cette disposition de susciter la multiplication du nombre de liaisons entre la station balnéaire et le sud de la France, le sud de l'Espagne, les îles Canaries et le Portugal. Deux fréquences minimales par semaine effectuées en vol régulier sont les conditions d'applicabilité de cette mesure valable, elle aussi jusqu'en 2012. A noter également que des baisses de 50% des redevances approche et atterrissage sont également offertes pour encourager la création de routes inédites. Et la liste des mesures tarifaires incitatives ne s'arrête pas là. A noter que certaines dispositions de cette politique concernent également d'autres aéroports du royaume.

Malika ALAMI
L'économiste